Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 24 (1978)

Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sommaire

Le canton de St-Gall 2
Chants et marches patriotiques suisses 6
Traditions et fêtes populaires 7
Insignes SE 8
Communications officielles:
- Droit de vote des Suisses de l'étranger 9
- Les autorités fédérales
- Importation en Suisse d'animaux vivants, de viande et d'autres produits d'origine animale 10
- 800 Jahre Stadt Luzern 11
Nouvelles locales 12
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger:
- 56e Congrès des Suisses de l'étranger 17
- Information des Suisses de l'étranger par un mot-croisé 17
- Muba 1978 18
- Kandersteg international 18
- Camp itinérant 1978 18
- Principe du système social suisse 19
La peinture paysanne 20
Rétrospective 1977 21

Page de couverture:
Monsieur Willi Ritschard, Chef du Département des transports et communications et de l'énergie, *Président de la Confédération en 1978,* prenant part à une Landsgemeinde

Mariage d'une Suissesse
La Suissesse désireuse de conserver la nationalité suisse lors de son mariage avec un ressortissant étranger **doit** en exprimer la volonté par écrit, **avant le mariage,** au moyen de la formule disponible à cet effet auprès des représentations suisses à l'étranger (mariage ou remariage).

Le canton de St-Gall

L'auteur, le Professeur Georg Thürer, né en 1908, enseigne l'allemand, la littérature et l'histoire suisse à l'Ecole supérieure de St-Gall. Sa publication scientifique la plus importante porte le titre «St. Galler Geschichte» (Histoire de St-Gall) (1953/1972). Elle retrace la constitution de cet Etat, sa vie culturelle et économique, depuis les temps primitifs jusqu'à nos jours. M. Thürer est aussi l'auteur de littérature lyrique en bon allemand et en suisse allemand.

L'Etat fédéré de St-Gall est un des plus grands cantons de Suisse. Classé en fonction de sa population, il figure au 5e rang avec 388 000 habitants et sa superficie de 2014 km² le place au 6e rang. En examinant sa situation géographique on constate deux particularités: St-Gall est un canton limitrophe de trois de nos pays voisins, à savoir la République fédérale allemande, l'Autriche et la Principauté du Liechtenstein. C'est également un canton «anneau» puisqu'il encercle totalement le canton d'Appenzell. Ces premières constatations nous laissent entrevoir que le canton de St-Gall ne s'est pas constitué naturellement, mais qu'il a été créé artificiellement. Quelles données ont contribué à sa création et à sa destinée?

Histoire
Il y a deux cents ans, personne n'aurait songé à ce que les régions entre les lacs de Constance, de Zurich et de Walen formeraient un jour un Etat. Ces terres se trouvaient en effet sous la domination de nombreux seigneurs, entre autre du prince-abbé de St-Gall qui en possédait la majeure partie. De son fief, l'abbaye bénédictine connue de longue date, il régnait en souverain absolu sur ses terres, le «Pays des princes» sis entre les villes de Rorschach et Wil, alors que son protectorat, le Toggenbourg du 18e siècle était régi par une monarchie de type constitu-

L'abbaye baroque de St-Gall